




Maine et Loire

Restructurations de services (SIE/SIP) et Travaux à la Cité (bâtiment D).

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Le plan France relance et les mises aux normes obligatoires (programme interministériel) devraient améliorer les conditions de travail des agents.

Pour autant, la Direction locale n'ambitionne pas de remplacer les sols usés, de faire repeindre les murs salis par le temps, d'améliorer l'isolation phonique obsolète à l'intérieur des bureaux et des toilettes, entre autres.

Pour FO et des agents, Monsieur Derrac doit absolument revoir sa copie !

Dans le cadre des restructurations (suppressions SIE/SIP) au bâtiment D de la cité, le plan « France relance » et le programme des mises aux normes obligatoires (dotations budgétaires nationales) arrivent comme une aubaine pour la Direction.

FO et des agents ne sont pas dupes, pour l'amélioration de l'intérieur des locaux, M Derrac pointe aux « abonnés absents ».

FO a interpellé la direction à plusieurs reprises, oralement et par écrit, sur ce sujet (voir en dernière page le dernier courrier adressé le 13 décembre 2021).

Comme une excuse, l'initiateur du NRP départemental en 2019 (liquidation des services) met en avant les difficultés qu'il rencontrerait à concourir pour passer des marchés publics ! De qui se moque-t-on ?

Sans doute n'était-il pas au courant des dates des fusions des SIE et des SIP qu'il a lui-même imposées ? Il sait depuis un moment le choix arrêté dans le cadre de France relance. Le 18 février 2021, **FO** l'interrogeait sur les sites départementaux choisis, il avait d'ailleurs répondu : « que seul le bâtiment D de la cité était retenu ».

M Derrac, les économies que vous avez réalisées depuis votre arrivée à la DDFiP de Maine et Loire, (liquidation des trésoreries, regroupements de services) ne servent, en finalité, qu'à accompagner la réduction des dépenses publiques, mais certainement pas pour améliorer les conditions de travail et le moral des agents !

M Derrac, nous nous posons plusieurs questions :

Accepteriez-vous de travailler dans un bureau vétuste comme ceux du bâtiment D de la cité ?

Accepteriez-vous de réunir des élus, des acteurs de l'économie locale ou des chefs de services d'autres administrations dans une salle de réunion (convivialité) du bâtiment D ?

Monsieur le Directeur, des agents vous le demandent, il est encore temps pour :

Changer les sols et les plinthes usés, refaire les peintures et boucher les trous, améliorer l'isolation phonique dans les bureaux et les toilettes, revoir les sanitaires, garantir le fonctionnement des stores, s'assurer que le chauffage sera plus performant (notamment que dans les toilettes la température soit supérieure à 14 degrés), et qu'avec la mise aux normes électriques, plus aucun fil ne « se baladera », etc.

Enfin, **FO et des agents** voudraient que vous leur donniez des garanties écrites pour le maintien et la création des salles de convivialité (réunions), si précieuses pour le collectif de travail !

Restructurations des services (NRP).

Selon la direction, les services seront installés ainsi :

- 1er étage : une partie du SIP (la salle de convivialité reste mais sera occupée le temps des travaux)
- 2^e étage : PRS (à sa place actuelle), le reste du SIP et au bout du couloir les services de l'éducation nationale.
- 3^e étage : le SIE

Ce seront les chefs de service qui décideront de l'emplacement de leurs services.

Les travaux sur les fusions (groupe de travail) commenceront fin mars/début avril.

Au 1^{er} septembre 2022, l'arrivée des agents du SPF de Saumur dans le bâtiment C obligera les agents de l'Éducation Nationale à déménager au bâtiment D. Les services restructurés seront installés dans leurs configurations définitives à cette date.

Les travaux.

Programme France Relance :

Concerne le changement des ouvrants + isolation thermique par l'extérieur + relamping (processus de modernisation du système d'éclairage).

Les travaux d'isolation par l'extérieur seront réalisés sur la quasi-totalité du bâtiment. Ne seront pas faits la partie arrière des archives et la salle de co-affectation.

Les menuiseries (fenêtres) seront changées partout sauf à l'accueil de la trésorerie amendes puisqu'elles ont été changées lors de sa création.

Des lumières LED seront installées dans tout le bâtiment.

Programme interministériel :

Programme interministériel : chantier de mise aux normes (escalier/ascenseur, sécurité incendie, accessibilité, VMC, étanchéité des toits-terrasses, régulation chauffage/groupe froid)

1 – Partie extérieure :

Création d'un ascenseur extérieur qui partira de la salle d'archives de la trésorerie amendes (située derrière la pointeuse) et desservira tous les paliers des étages.

Remplacement de l'escalier d'évacuation (en fer côté police) qui n'est plus aux normes.

Création d'un escalier d'évacuation côté sud qui partira des balcons existants jusqu'au toit au-dessus des locaux syndicaux + l'installation d'un escalier de ce toit jusqu'au sol du côté des fenêtres des syndicats **FO** et Solidaires.

2 – Partie intérieure :

Installation de portes coupe-feu et isolation des archives (sécurité incendie).

Restauration des toitures terrasses (au-dessus de la salle de co-affectation, de la trésorerie amende, des locaux syndicaux avec installation de garde-corps).

Mise aux normes de la ventilation mécanique. Amélioration du chauffage par ré-équilibrage de la circulation du circuit d'eau. Les radiateurs ne seront pas changés.

Sécurité dans les étages, accès à l'escalier (coté ascenseurs et pointeuse) : Suite à une expertise et une demande de **FO**, il est décidé d'y mettre une porte et une cloison.

Les premières conséquences sur les conditions de travail des agents.

La Direction a indiqué que les travaux du **plan France relance** s'étaleront sur douze mois de septembre 2022 à septembre 2023. Ils se feront par demi niveau (trois semaines par ½ niveau).

Pour le **chantier de mises aux normes**, il est prévu quatorze mois de travaux en trois tranches : six mois (travaux extérieurs au printemps 2022) ; quatre mois fin 2022 et quatre mois au cours du 1er semestre 2023

Pendant les travaux, les salles de réunion et de convivialité, la salle de co-affectation et quelques bureaux serviront de zones tampons, occupés par des agents pendant les travaux. (les zones tampons = 32 postes de travail).

Les agents seront déplacés dans ces zones ou en télétravail ou en travail à distance.

Aux 2^e et 3^e étages, selon les propos de la Direction, après la fin des travaux, ces zones tampons pourront être reconverties en salle de convivialité (ex au 3^e : deux salles de 11 m²).

Le télétravail sera fortement conseillé pendant cette période et élargi au maximum. Pour cela, l'ensemble des agents seront équipés en portable. Exceptionnellement un agent qui ne souhaite actuellement pas télétravailler de manière pérenne pourrait le faire sur une courte période.

L'accueil ne sera pas fermé au public.

La base de vie du chantier sera située sur le parking côté syndicat (condamnation de 20 à 30 places de parking).

La direction propose de mettre à jour un tableau de suivi des travaux sur Ulysse 49 afin que les agents puissent suivre l'avancée des travaux et savoir s'ils seront notamment impactés par les bruits. Les travaux bruyants seront dans la mesure du possible effectués hors réception du public.


Pendant les travaux d'installation de l'ascenseur extérieur la cage d'escalier sera condamnée, les agents passeront par l'escalier côté police. **FO** a demandé à ce que la bonne fermeture des portes d'accès à chaque étage soit vérifiée.

Les travaux seront supervisés par un coordonnateur qui sera sur site deux jours/semaine pour organiser les travaux et les déplacements des agents.

Si nécessaire, il sera possible de fermer une journée.

Les travaux débuteront par la création de l'ascenseur extérieur. Le service amende va déménager dans une zone tampon et l'accueil amende basculerait côté accueil commun (si l'agent le souhaite – mais risque d'isolement). Au 2^e étage, les archives du SIE seront supprimées (pilon).

Avec FO DGFIP 49, Priorité aux agents !

BULLETIN D'ADHESION	NOM : _____	PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____	ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à _____	le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		



Maine et Loire

Objet : chantiers immobiliers à venir sur le site de la cité administrative d'Angers suite aux nouvelles restructurations.

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

■ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Lundi 13 décembre 2021,

Monsieur l'Administrateur Général des Finances publiques de Maine et Loire,

Je me permets de vous adresser ce courrier dans le cadre des fusions – absorptions internes au bâtiment « D » (2 SIP et 2 SIE) et au bâtiment C (SPFE/SPF Saumur).

Ces restructurations de services, même si elles ne reçoivent pas l'aval de **FO DGFIP49**, devraient être l'occasion d'améliorer les conditions de vie au travail des agents.

La vétusté du bâtiment D construit depuis plusieurs décennies laisse apparaître des carences qui nécessiteraient une réhabilitation complète des trois niveaux dévolus aux services de la DDFiP. Cette requête voit sa légitimité renforcée compte tenu du fait que les fenêtres seront prochainement remplacées dans le cadre du plan de réhabilitation.

Il n'est pas anodin de rappeler aussi qu'un certain nombre d'agents ont déjà été victime de précédentes restructurations. Les seules avancées notoires sont la création des salles de convivialité au premier et troisième étage du bâtiment D.

FO et des collègues exigent leur maintien et la réalisation de salles de convivialité à l'autre étage du bâtiment D et aux autres services du bâtiment C.

FO vous rappelle l'usure du sol et son changement promis, que les peintures sont à refaire bâtiment D ou à entretenir bâtiment C (bureaux, portes, couloirs). Pour les deux bâtiments, il conviendrait aussi d'installer une isolation phonique adaptée. Celle-ci entre les bureaux, ou entre les bureaux et les toilettes, est inexistante.

Si les toilettes (bâtiment D) ont reçu un rafraîchissement dernièrement, les sanitaires n'ont pas été changés.

Il va sans dire que cela n'est pas exhaustif, d'autres améliorations peuvent être apportées, comme pour le chauffage (certains bureaux sont trop froids, souvent en bout de bâtiment), l'installation électrique ou encore la purification de l'air.

Comme **FO** vous l'a indiqué à plusieurs reprises, se pose aussi la question de la sécurité. En effet, de nombreux contribuables déambulent ou cherchent dans les étages, notamment l'après midi, à accéder aux services en frappant ou en essayant d'ouvrir les portes (bâtiment C et D). Il vous appartient d'y remédier.

Il faut aussi rajouter que des portes coupe-feu ne fonctionnent plus et sont maintenues par des cartons.

FO demande aussi que chaque agent ait son propre espace de travail et non partagé.

Pour **FO DGFIP49**, les restructurations subies doivent impérativement s'accompagner de mesures budgétaires permettant aux agents d'accomplir leurs missions dans de meilleures conditions et non comme cela est le cas, de servir de variable d'ajustement pour réduire les effectifs, et la dépense publique.

En attendant de vous lire,

Veuillez recevoir, Monsieur l'Administrateur Général des Finances publiques, l'expression de mes sentiments respectueux.

Christel Lucas
Secrétaire départemental
FO DGFIP49